



# Réforme des retraites : les masques tombent

**Réforme par ordonnances, un projet de loi flou dénoncé par le Conseil d'État et des députés de sa propre majorité, le gouvernement entend passer en force à l'Assemblée en refusant le travail en commission et donc un examen approfondi du projet qu'il veut majeur.**

**Négation de la mobilisation sociale, refus d'une simple opposition politique ou plus simplement volonté de masquer un projet inégalitaire par des contre-vérités et mensonges.**

## Une étude d'impact qui montre qui seront les perdant.e.s !

Tout en faisant disparaître la référence aux salaires des meilleures années, le gouvernement ne se cache pas de vouloir prendre en compte une référence de 43 ans et plus dans son étude d'impact.

En moyenne, le traitement de fin de carrière d'un.e fonctionnaire représente actuellement 123 % de son salaire moyen de carrière. Dans le nouveau système, qui annonce un taux de cotisation ouvrant des droits de 25,31 % et un taux de rendement de 5,5 %, le taux de remplacement à 65 ans, après 42 années de carrière, serait sur le salaire moyen de 58,47 % (soit  $25,31 \times 5,5 \times 42/100$ ).

**Sur le salaire de fin de période, il serait de 47,65 % alors qu'il est aujourd'hui de 70,5 % pour un.e enseignant.e dont les primes sont de 9 % du traitement – soit une baisse de 32,4 %.**

## Âge pivot : programmer la baisse des pensions

Le blocage du financement du système de retraite, l'interdiction d'élever les prélèvements ou d'élargir l'assiette au profit des pensions préparent une baisse de leur montant.

L'arme fatale, c'est l'« âge d'équilibre », ou « âge pivot ». Ce dispositif pervers consiste à réduire les droits des assuré.e.s qui bien qu'ayant acquis tous leurs droits à 62 ans vont subir une décote de 5 % par année manquante en partant avant cet âge d'équilibre. **Dépendant de l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans d'une génération, celui-ci serait porté à 65 ans pour la génération 1975 et même à 67 ans pour la génération 1995 !** Les pensions ne représenteraient ainsi plus que 12,9 % du PIB en 2050, contre 13,8 % en 2018.

Comme du fait du vieillissement de la population, le rapport « Plus de 65 ans/20-65 ans » va s'accroître de 67 % d'ici là, **la part de la richesse nationale attribuée à chaque retraité.e devrait diminuer.**

## Valeur du point : un nouvel indicateur pour baisser les pensions

Le Premier ministre assurait une indexation du point sur les salaires, l'article 9 du projet de loi indique, lui, qu'elle suivra « l'évolution annuelle du revenu moyen par tête ». Une formulation devenue « revenu d'activité moyen par tête » après adoption d'un amendement gouvernemental. Bref, une évolution qui prend en compte le traitement gelé des fonctionnaires, les 500 euros annuels de beaucoup d'auto-entrepreneurs... **donc une indexation sur un revenu moyen qui augmente bien moins que les salaires... pour une baisse des pensions.**

## Reforme des retraites, suppression de l'ISF, cadeaux fiscaux : qui profite ?

Selon l'OFCE dans son rapport du 5 février 2020, sous l'effet des mesures fiscales et sociales des 3 premiers budgets Macron, les 5% de Français les plus pauvres devraient voir leur niveau de vie se réduire de 240 euros par an, tandis que les 5% les plus riches verront le leur grimper de 2905 euros par an.

**Le SNES et la FSU se battent pour un système de retraites solidaires et non pour un projet qui accroît les inégalités. 55 % des Français.e.s voteront NON si Macron avait le courage d'organiser un référendum.**

**Parce qu'il refuse de nous entendre, hurlons encore plus fort !**

**Soyons massivement en grève et manifestation le 20 février !**

Tous les rendez-vous sur [grenoble.snes.edu](http://grenoble.snes.edu)

# 500 M€ à l'éduc : un leurre de revalorisation... sous contreparties

**Promis juré craché ! Face à la diminution annoncée des pensions des enseignants, les salaires vont être revalorisés. Cette promesse devait même être inscrite dans la loi de retraites par points.... Sauf que le Conseil d'État a rappelé qu'il n'est pas possible dans le cadre de nos institutions d'inscrire une promesse de loi dans une loi... Blanquer aurait-il besoin de revenir en classe pour un cours d'EMC ?**



Le Ministre a mis en place des ateliers en distinguant des ateliers premier et second degré. Il veut «transformer en profondeur la gestion des ressources humaines» et dès la première séance à la fin du mois regarder pour le second degré «les missions visibles et invisibles, notamment en matière de suivis individualisés des élèves, de la relation aux familles et de la continuité du service public». Le décret de 2014 régissant notre statut n'a pas besoin d'être revisité pour suivre «l'évolution systémique du métier» voulue par le ministre. **Le SNES s'opposera à toute tentative d'annualisation des services, d'allongement du temps de travail, de bivalence ou d'élargissement des missions ou encore d'assurer au pied levé des remplacements.**

Le ministre a proposé ses premiers scénarii après la fin des 2 autres séances sur «la gestion individualisée et de proximité» puis de «l'amélioration du fonctionnement des collectifs pédagogiques».

Ces mesures ne permettent pas de prendre en compte l'investissement de tous les collègues et ne répondent pas au déclassement salarial. Il est inacceptable que le ministère puisse concevoir la résolution de questions essentielles comme la revalorisation, le déroulement de carrière, le remplacement ou la formation continue à l'aune d'une enveloppe de 500 millions qui seraient à « multi usages ».

**La FSU a opposé une fin de non-recevoir aux deux dernières mesures, fondées sur des contreparties indemnitaires, mesures qui renforceront encore les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.**

C'est donc très clair, la réforme des retraites est bien prétexte à une redéfinition brutale de nos métiers. Les collègues n'ont pas besoin de nouvelles prescriptions mais bien de davantage de liberté. C'est ce que nous porterons dans les discussions en en rendant compte régulièrement aux collègues.

## Loi de programmation pas avant 2021

Le ministre assure que 500 millions d'euros seront bien dédiés et ajoutés au budget 2021 sans pouvoir préciser s'il s'agira de mesures statutaires, indiciaires ou indemnitaires et qui sera concerné dès la paye de janvier 2021. En revanche ce qui est clair c'est que la loi de programmation que le ministre veut faire voter début 2021 sera étroitement liée à la réforme des retraites pour tenter de compenser les pertes subies.

**Ce n'est pas ce que porte le SNES-FSU qui continue avec les personnels de s'opposer au projet de retraite par points dont la seule finalité est la baisse des pensions.**

**Une véritable loi de programmation, ce sont un échancier, une explicitation des mesures et des sommes engagées.**

**Pour le SNES-FSU, des mesures de revalorisation ce sont, par exemple, l'accélération des débuts de carrière, l'aménagement des fins de carrières avec allègement du temps de service et l'accès à la classe exceptionnelle pour tous avant le départ en retraite.**